

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023



PORTE D'OR
DE LA CAMARGUE

Port de plaisance



Ville de

Pérois

PREAMBULE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Cette disposition est également applicable aux budgets annexes.

FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du Port de Pérols sera voté en février 2023. Il sera voté sans reprise des résultats et donnera lieu à un budget supplémentaire pour intégrer les résultats 2022, une fois le compte administratif voté.

Le budget de fonctionnement comprend les cotisations et taxes, les frais de maintenance, de déplacement, d'abonnement habituels ainsi que le salaire du directeur du Port.

Les tarifs vont être réévalués de 5% à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de l'offre de nouveaux services aux usagers – 2^o tranche (bornes d'eau et d'électricité).

Le présent ROB a été présenté au conseil portuaire du 24/11/2022.

INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les projets 2023 :

- **Lancement de l'étude de certification AFNOR « Port Propre » : volonté d'engagements concrets pour lutter en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines pour 10 525,00 € HT – 12 630,00 TTC (BS) ;
Cette étude sera subventionnée par la Région (20% attribués) et l'Etat pour 50% (en cours d'examen) ;**
- **Travaux de numérisation du Port : installation de caméras web et de protection et création du site internet (45 300,00 € HT) ;
Ces travaux seront subventionnés par la Région (30%) et l'Etat (30%) ;**

INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Lancement des études de maîtrise d'œuvre du projet de l'Avranche : aménagement du Port et renaturation du site. Ce projet concerne pour partie le budget du Port et pour partie celui de la Ville. Il est géré en AP/CP.

L'Etude de maîtrise d'œuvre tranche ferme devrait être menée en 2023 (CP : 20 000,00 € HT).

Les travaux programmés sur la période 2024 – 2025/26 et estimés à 1 073 k€ (partie Port) seront subventionnés par la Région, l'Etat et le Département. Le solde sera financé par le recours à l'emprunt.

MERCI À TOUS